

Persécution (Maroc) : Des associations tunisiennes appellent les autorités marocaines à la libération immédiate de l'historien et militant des droits de l'homme Maâti Monjib

mercredi 30 décembre 2020, par [Associations tunisiennes](#) (Date de rédaction antérieure : 30 décembre 2020).

Les associations soussignées appellent les autorités marocaines à la libération immédiate de l'historien, écrivain et militant des droits de l'homme Maâti Monjib, arrêté le 29 décembre au centre de Rabat par des agents de sécurité et incarcéré à la suite d'une décision du juge d'instruction du tribunal de première instance de Rabat selon des médias marocains.

Les mêmes sources ont ajouté que le juge d'instruction avait décidé de poursuivre Maâti Monjib, connu pour sa défense inébranlable des victimes de la tyrannie au Maroc, dont des journalistes et des militants dans le domaine des droits sociaux, économiques et politiques et ordonné sa mise en état de détention à la suite d'une accusation de « blanchiment de capitaux ».

Il avait précédemment démenti cette accusation en octobre dernier et assuré dans un communiqué publié sur Facebook qu'elle avait été montée de toutes pièces pour le « sanctionner », en raison d'une précédente déclaration aux médias dans laquelle il a souligné « le rôle de la Direction générale de la surveillance du territoire (DGST, renseignement intérieur) dans la répression des opposants et dans la conduite de la politique et la gestion de l'information au Maroc."

Les associations réitèrent leur condamnation de l'utilisation de la justice pour persécuter cet éminent universitaire et écrivain marocain, qui fait face depuis 2015, avec six journalistes et militants des droits de l'homme, à deux accusations relatives à « l'atteinte à la sécurité des institutions de l'État » et à « des délits financiers » dans une affaire reportée, en octobre dernier, pour la 21^e fois par le Tribunal de première instance de Rabat et qualifiée par des organisations marocaines et internationales des droits de l'homme de « politique » et d'« injuste ».

Maâti Mongbi est considéré comme l'un des principaux défenseurs des dirigeants du « Hirak » du Rif persécutés pour leur leadership dans ce mouvement populaire, abrité par la ville d'Al Hoceima en 2016 dont Nasser Zefzafi, condamné à 20 ans de prison pour « atteinte à la sécurité de l'État ». Il est également l'un des plus grands critiques du recul de la liberté d'expression et de la presse au Maroc et de l'emprisonnement des journalistes pour l'accomplissement de leur travail, selon les règles de la profession et son éthique. Il était connu par son engagement de principe aux côtés du peuple palestinien et l'a confirmé pendant le mois en cours, en participant à Rabat aux manifestations populaires contre la normalisation des relations avec Israël.

Il a également créé le Centre Ibn Rochd d'études et de communication et a contribué à la création

de l'Association marocaine pour le journalisme d'investigation. Il a assumé plusieurs responsabilités au sein des organisations de la société civile, dont la Présidence de l'association « Freedom Now » qui n'est pas reconnue par les autorités marocaines et la vice-présidence du Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique (CODESRIA en 2010-2012).

Un groupe de défenseurs des droits de l'homme et de journalistes au Maroc a déclaré dans un communiqué publié mardi soir : "Ce n'est pas la première fois que le nom de Maâti Mongib fait la une des journaux au Maroc. Il s'agit d'une figure familière aux chercheurs intéressés par les affaires marocaines et qui a une forte présence dans toutes les activités et initiatives visant à apporter des changements qui conduiront le Maroc à une véritable démocratie ».

Le groupe a ajouté : « c'est pourquoi la tête de Maâti Mongib était réclamée depuis plusieurs années. Celui qui a planifié de l'arrêter aujourd'hui, a choisi la fin de l'année pour qu'il n'y ait pas de bruit autour de son arrestation, en particulier dans les médias occidentaux et auprès des organisations internationales des droits de l'homme ».

Tunis, le 30 décembre 2020

Les associations signataires

Association histoire et mémoire commune pour la liberté

Association Attalaki pour la liberté et l'égalité

Association Citoyenneté, Développement, Cultures & Migrations Des Deux Rives

Association pas de paix sans justice

Association tunisienne de défense des libertés individuelles

Association tunisienne de défense des valeurs universitaires

Association tunisienne des femmes démocrates

Association Vigilance (Yakadha) pour la démocratie et l'Etat civique

Centre de Tunis pour la liberté de la presse

Coalition tunisienne pour l'abolition de la peine de mort

Comité pour le respect des libertés et des droits de l'homme en Tunisie

Fédération des Tunisiens Citoyens des deux Rives

L'association Fondation Hassen Saadaoui pour la démocratie et l'égalité

L'Association Arts et Cultures des deux Rives

L'association Création et Créativité pour le Développement et l'Embauche

L'association Perspectives el Amel tounsi

L'association L'ART RUE

Ligue des écrivains tunisiens libres

Ligue tunisienne de défense des droits de l'homme

L'Union des Tunisiens pour l'Action Citoyenne

Organisation 23_10 de Soutien au Processus de la Transition Démocratique

Organisation contre la torture en Tunisie
